



L'an deux mil dix-neuf, le 18 janvier à 20 h 30, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR, Maire.

Etaient présents :

DUFOUR Mireille, Maire, **VAUTIER** Evelyne, 1^{er} adjoint, **FUSEE** Michel, 2^{ème} adjoint, **DUSSERT-SARTHE** Françoise, 3^{ème} adjoint, **MOUCHEL** Jean-Louis, **BERTAUX** Alain, **BLET** François, **HAUTEMANIERE** Aurélie, **LE RILLE** Christophe, **LENAULT** Sandra, **JEANNE** Erick

Etaient excusés :

SEVESTRE Françoise, **MIQUELOT** Fabrice

La séance débute à 20 h 30

1. Approbation du dernier compte-rendu

L'assemblée n'émet aucune remarque concernant le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2018. Celui-ci est donc approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

a) Abrogation d'exonérations CFE devenues sans effet (compétence prise par la CC)

Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

2. Abrogation d'exonérations CFE devenues sans effet

Madame le Maire fait part au Conseil municipal des observations de la Direction départementale des Finances Publiques (DDFIP) concernant la délibération prise par la commune sur des exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE). Cette délibération a été prise lorsque la commune percevait la fiscalité des entreprises. Or depuis, la commune est devenue membre d'un établissement de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) qui est seul compétent en matière de décisions sur la CFE (et la CVAE).

La délibération de la commune prise en date du 08/10/1993 est devenue sans objet. Il convient de l'abroger.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :

- **De rapporter la délibération prise en date du 08/10/1993 concernant des exonérations de CFE,**
- **De charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

3. Devis : réserves pour la défense incendie du lotissement « le nid des cigognes » - Résidence de Dungy et au Beau Moulin

Suite à notre diagnostic concernant la défense incendie de la commune et à notre engagement d'assurer la défense incendie des zones U du PLU, des devis ont été sollicités auprès de 3 entreprises pour installer 2 réserves incendie au Beau Moulin et résidence de Dungy (lotissement « le nid des cigognes ») :

- MARTAGNY TP : 40 121,75 € HT + 39 695,00 € HT soit 79 816,75 € HT
- SITPO SA : 46 641,00 € HT x 2 soit 93 282,00 € HT
- CARDONNEL : 47 849,89 € HT + 50 604,69 € HT soit 98 454,58 € HT

La réserve incendie du Beau Moulin pourrait être installée sur un terrain communal et celle du lotissement « le nid des cigognes » sur la partie du terrain rétrocédée par les lotisseurs à la commune. Ces deux réserves ne nécessiteraient donc pas d'acquisition de terrain. Le SDIS préconise la mise en place d'un plan pluriannuel pour les prochaines réserves à installer.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter le projet d'installation de deux réserves incendie au Beau Moulin et Résidence de Dungy (lotissement « le Nid des Cigognes »),**
- **D'arrêter le financement de ce projet selon les modalités suivantes : 30 % DETR/DSIL - 70 % Fonds propres de la commune,**
- **De charger Madame le Maire de solliciter la DETR et/ou DSIL 2019 pour participer au financement de ce projet,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce projet (demandes de subventions, devis / contrats / conventions, autorisations d'urbanisme éventuelles),**
- **PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019,**

4. Devis : salle culturelle et salle des fêtes

Lors de la réunion du 16 novembre 2018, nous avons retenu Monsieur COME pour réaliser l'étude concernant les travaux de rénovation thermique et d'accessibilité de la salle des fêtes et de la salle culturelle. Il nous a remis un diagnostic, une estimation financière détaillée ainsi que des plans des bâtiments (existant + projet). L'ensemble de ces documents est présenté à l'assemblée. L'estimation financière s'élève à : 329 525,00 € HT + 12 % imprévus + 11 % honoraires architecte + 3 500 € pour une étude « fluides » (confirmation dimension équipement) soit un total de 413 165,48 € HT.

Le plan de financement pourrait s'établir ainsi : 30 % DETR/DSIL – 70 % fonds propres

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter le projet de rénovation thermique et mise en accessibilité de la salle des fêtes et de la salle culturelle,**
- **D'arrêter le financement de ce projet selon les modalités suivantes : 30 % DETR/DSIL - 70 % Fonds propres de la commune,**
- **De charger Madame le Maire de solliciter la DETR et/ou DSIL 2019 pour participer au financement de ce projet,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce projet (demandes de subventions, devis / contrats / conventions, autorisations d'urbanisme éventuelles),**
- **PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.**

5. Devis : faïence et carrelage du logement de la caserne

Les travaux du logement de la caserne se terminent. Le carrelage, la faïence de la salle de bains et les plinthes de l'ensemble du logement n'ont pas été prévus. Des devis ont donc été demandés aux deux entreprises ayant effectué les travaux :

MOUTON : carrelage + faïence – 1 528,58 € HT

EXTENSE ET TRAVAUX : plinthes – 310,00 € HT

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :

- **De retenir les devis des entreprises MOUTON de 1 528,58 € HT et EXTENSE ET TRAVAUX de 310,00 € HT,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ces travaux (demandes de subventions, devis / contrats / conventions, autorisations d'urbanisme éventuelles),**
- **PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.**

6. Devis : accès à la cour arrière du centre de secours

Suite à une demande du Centre de Secours pour du stationnement dans la cour arrière et suite à la future location du logement, des entreprises ont été contactées pour mettre en place un bateau de trottoir impasse du haras, afin d'accéder à la cour située derrière le centre de secours. Seule l'entreprise MOUTON a répondu : 2 756,22 € HT

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :

- **De retenir le devis de l'entreprise MOUTON de 2 756,22 € HT,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ces travaux (demandes de subventions, devis / contrats / conventions, autorisations d'urbanisme éventuelles),**
- **PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.**

7. Devis : toiture et électricité Camping

Suite à la visite de la SOCOTEC, des travaux sont nécessaires pour la remise aux normes électriques du camping. Devis de M. GIRARD : 1 121,55 € HT. Des travaux de toiture du bloc sanitaire sont nécessaires au vu de sa détérioration. Devis de M. BATAILLE : 4 370,20 € HT.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :

- **De retenir les devis de l'entreprise GIRARD de 1 121,55 € et de l'entreprise BATAILLE de 4 370,20 € HT,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ces travaux (demandes de subventions, devis / contrats / conventions, autorisations d'urbanisme éventuelles),**
- **PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.**

Par ailleurs, deux annonces ont été diffusées pour le recrutement de 2 personnes pour la saison 2019. Nous avons reçu quelques candidatures et 2 profils correspondent aux critères de recherche. Ce point sera revu lors d'une future réunion pour la création des postes.

8. Engagement des crédits d'investissement pour l'année 2019 (annulation de la délibération de décembre 2018)

Rappel des dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale et en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celle inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisations de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Vu le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement 2018 d'un montant s'élevant à 685 397,52 € (chapitre 21)

Vu les opérations actuellement en cours et conformément aux textes applicables,

Madame le Maire demande l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 171 349,38 € (soit 25 % des 685 397,52 €) et rappelle que toutes dépenses engagées seront inscrites au BP 2019, aux opérations prévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité :

- **Autorise Madame le Maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 171 349,38 € (soit 25 % des 685 397,52 €),**
- **Dit que toutes dépenses engagées seront inscrites au BP 2019, aux opérations prévues.**

9. Panneau à messages variables : proposition du bon à tirer

Le SDEC a transmis une maquette pour le futur panneau à messages variables (voir visuel ci-contre)

Après cette présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité, décide :

- **De valider le bon à tirer présenté par le SDEC en précisant l'adresse du site internet : www.trevieres.fr,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce projet (demandes de subventions, devis / contrats / conventions, autorisations d'urbanisme éventuelles),**
- **PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.**



10. Délibération pour dépôt du permis de construire modificatif de la halle multiservices

Un recours contentieux a été déposé contre la construction de la halle multiservices. Madame le Maire donne lecture du recours reçu.

Il convient de déposer un permis de construire modificatif pour la construction de la halle multiservices afin de modifier les points suivants :

- Ajustement des niveaux du projet
- Alignement des niveaux entre le point info service et la halle
- Agrandissement du local de stockage à l'Est de la halle

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser Madame le Maire à défendre les intérêts de la commune dans l'action intentée contre la construction de la halle multiservices,**

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à la majorité (10 voix pour, 1 voix contre) décide :

- **D'autoriser Madame le Maire à déposer un permis de construire modificatif pour la construction de la halle multiservices et à signer au nom de la commune tous actes destinés à assurer l'exécution de l'article L 2241-1 du CGCT, ainsi que tous documents qui en seraient le préalable ou la conséquence, et notamment à solliciter toutes autorisations administratives.**

11. Dépôt des appels d'offres pour la halle multiservices

L'architecte a transmis les dossiers pour le lancement des appels d'offres aux entreprises pour la construction de la halle multiservices.

Madame le Maire a présenté le projet devant le Comité LEADER et l'avis est favorable (financement à hauteur de 60 000 €).

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser Madame le Maire à lancer les appels d'offres aux entreprises pour la construction de la halle multiservices,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de projet.**

12. Délégations consenties au Maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le Maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité, décide de mettre en place les délégations suivantes au Maire :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. De passer les contrats d'assurance ;

5. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
6. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
7. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
8. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
9. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
10. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
11. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
12. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux selon les garanties et prises en charge de l'assurance ;
13. De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
14. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum autorisé par le conseil municipal et fixé à 5 000 € ;
15. D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;
16. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
17. Prendre acte que cette délibération est à tout moment révoquée ;
18. Autorise que la présente délégation soit exercée par les adjoints du Maire en cas d'empêchement de celui-ci ;
19. Prend acte que le Maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

13. Cahier de doléances « Grand Débat National »

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils sont favorables à la mise en place d'un cahier de doléances à la mairie ?

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité, décide :

- **De mettre en place un cahier de doléances à la mairie dans le cadre du « Grand Débat National ».**

14. Questions diverses

- a) Devis pour fourniture de bois (local Comité des Fêtes) : 756,72 € TTC
Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité, décide :
 - **De retenir le devis de fourniture de bois de 756,22 € TTC,**
 - **D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'acquisition de ces fournitures,**
 - **PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.**
- b) Offre de service pour dossier fête de la pomme : proposition tarifaire de 1500 € pour la préparation administrative du projet et les demandes de subventions (Leader, Département, Intercom) (Madame Sophie CHAMPAUX)
Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité, décide :
 - **D'accepter la proposition tarifaire de 1500 € (préparation administrative de la Fête de la Pomme 2019),**
 - **D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce projet (demandes de subventions, devis / contrats / conventions),**
 - **PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.**
- c) Recrutement pour les heures de ménage des bâtiments communaux : création d'un nouveau poste de 15/35^{ème}
Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité :
 - **Est favorable au recrutement d'un adjoint technique pour l'entretien des bâtiments communaux, échelon 1, pour une durée de 1 an du 11/02/19 au 10/02/20, pour une durée hebdomadaire de 15/35^{ème},**
 - **Autorise Madame le Maire à préparer le contrat et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de celui-ci,**
 - **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.**
- d) Levé topographique lavoir (devis du Cabinet CAVOIT : 1 045,00 € HT)
Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité, décide :
 - **De retenir le devis du Cabinet CAVOIT d'un montant de 1 045,00 € HT,**
 - **D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ces travaux (demandes de subventions, devis / contrats / conventions, autorisations d'urbanisme éventuelles),**
 - **PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.**
- e) Skate park : Contact pris avec Calvados Ingénierie (soutien technique gratuit). Nous devrions avoir un compte-rendu dans les deux semaines à venir.
- f) Plantations au lotissement « le nid des cigognes ». Une parcelle de 1500 m² sera rétrocédée à la commune. Cette parcelle doit être plantée par les lotisseurs (10 arbres) qui ont demandé à Madame le Maire le choix des essences. Les pépinières d'Elle propose un mix d'arbres fruitiers et arbres fleuris.

- g) Cimetière : proposition en cours pour un meilleur entretien des allées. D'autre part, il faut mettre en place un ossuaire, s'occuper des tombes remarquables, etc. Un travail important est à mener. Les plantations sur le parking à l'entrée sont faites.
- h) Point Info 14 : Deux conventions ont été établies par Isigny Omaha Intercom pour assurer l'entretien des locaux du Point Info 14 (remboursement de 2080 € au titre de ces dépenses pour 2019) et leur mise à disposition à l'intercom pour l'exercice de la compétence « Point info 14 ».
- Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité :**
- **Autorise Madame le Maire à signer la convention pour la mise à disposition de personnel (entretien des locaux),**
 - **Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux.**
- i) Fixer une date pour la réunion des commissions « sports – loisirs - culture » et « finances » pour étude des dossiers de demande de subventions 2019 : Lundi 18/02/2019 à 18h30
- j) Fixer date pour visiter les logements communaux : à voir en petit comité
- k) Monsieur GAUTIER propose de faire une exposition philatélique à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la libération de Trévières et la création d'un timbre.
- l) La Mairie a reçu un diplôme du Téléthron pour sa participation.
- m) De nombreux vœux ont été reçus.
- n) La Manche Libre + lettre du SDEC : articles sur la commune (autopartage et éclairage)
- o) Erick JEANNE : les commerçants souhaitent des dates pour la remise en place de leurs terrasses (en vue du 75^{ème} anniversaire de la libération de Trévières). Le planning des travaux d'aménagement du bourg n'est pas encore défini et il est trop tôt pour connaître leur état d'avancement en juin. Un remontage provisoire peut être envisagé.

Quelques dates :

21/01/2019 – 20h30 : réunion publique pour l'adressage avec la Poste

23/01/2019 – 09h30 : commission informatique – RDV Monsieur SEGOUIN pour WI FI 4 EU

24/01/2019 – 14h00 : réunion avec Monsieur CRAQUELIN pour les réseaux (aménagement du bourg)

09/02/2019 – 20h30 : concert ADTLB avec école de musique du Molay-Littry – salle culturelle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

La prochaine réunion est fixée au vendredi 22 février 2019 à 20h30

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

1. Abrogation d'exonérations CFE devenues sans effet
2. Réserves pour la défense incendie du lotissement « le nid des cigognes » - Résidence de Dungy et au Beau Moulin
3. Salle culturelle et salle des fêtes : rénovation thermique et mise en accessibilité
4. Devis : faïence et carrelage du logement de la caserne
5. Devis : accès à la cour arrière du centre de secours
6. Devis : toiture et électricité Camping
7. Engagement des crédits d'investissement pour l'année 2019 (annulation de la délibération de décembre 2018)
8. Panneau à messages variables : proposition du bon à tirer
9. Recours contentieux contre la construction de la halle multiservice – Autorisation donnée à Madame le Maire de défendre les intérêts de la commune
10. Délibération pour dépôt du permis de construire modificatif de la halle multiservices
11. Dépôt des appels d'offres pour la halle multiservices
12. Délégations consenties au Maire
13. Cahier de doléances « Grand Débat National »
14. Devis pour fourniture de bois
15. Offre de service pour préparation administrative de la fête de la pomme 2019
16. Création d'un poste 15/35^{ème} pour entretien des bâtiments communaux
17. Devis pour levé topographique lavoir
18. Signature de convention pour le Point Info 14